

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de THIZY LES BOURGS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE DE THIZY, sous la présidence de M. Ludovic CHERPIN, Président.

Etaient présents : CHERPIN Ludovic, REYMBAUT Anne, HADJAB Mohamed, DEHOULE Anaïs, DEMURGE Frédéric, FILLON André, MARCHAND Eric, BARBEYS Stéphanie, BROSSETTE Nicole, DELETRE Suzanne, DU TERRAIL Gérard, LECONTE Christiane

Absente excusée : DEBISE Nicole pouvoir à BROSSETTE Nicole.

Secrétaire de séance : LECONTE Christiane

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2025 à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

🔗 Compte financier Unique – Exercice 2025

Ce document reprend toutes les écritures comptables du CCAS pour l'année 2024. Ce document se substitue désormais au compte administratif et compte de gestion.

Section de fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 2 893,53 euros et concernent principalement les fermages de l'année (location de terrains aux agriculteurs).

Les dépenses s'élèvent à ± 38 578 euros principalement réparties comme suit :

- les repas des anciens de chacune des communes déléguées (±21 000 €) ;
- le versement de subvention aux associations (± 9 706 €) ;
- le paiement des bons naissances utilisés dans les commerces locaux (± 2 000 €)
- les frais de gardiennage suite à une vente de bois en 2023 (± 1 753 €)
- l'entretien des parcelles boisées (± 1 836)
- les aides facultatives (± 202€).

Dépenses de fonctionnement 2024

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Charges rattachées
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	48 185,00 €	38 578,28 €	0,00 €
TOTAL REALISE			38 578,28 €

Recettes de fonctionnement 2024

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Produits rattachés
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 230,28 €	2 893,53 €	0,00 €
TOTAL REALISE			2 893,53 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	DEFICIT DE 35 684,75 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023	1 045,28 €
DEFICIT DE CLOTURE – FONCTIONNEMENT 2024	36 730,03 €

Section d'investissement :

Pour l'année 2024, les seules écritures qui ont été saisies en section d'investissement sont celles liées à l'amortissement des malles (suite cession au service d'aides à domicile).

Dépenses d'investissement 2024

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	63 604,52 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL REALISE		0,00 €	

Recettes d'investissement 2024

Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés	
		Réalisés	Restes à réaliser
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 930,00 €	121,39 €	0,00 €
TOTAL REALISE		121,39 €	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	EXCEDENT DE 121,39 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023	61 474,52 €
EXCEDENT DE CLOTURE – INVESTISSEMENT 2024	61 595,91 €

M. Cherpin explique que cette année, en plus des « bons naissance », il va y avoir les cadeaux aux nouveaux arrivants. La dépense sera donc plus importante. Il faudrait la prévoir afin de se laisser plus de marge sur le budget.

Fêtes et cérémonie : il y avait 20 500€ de prévus en 2024 et on a fait plus que prévu. Pour 2025, on a mis la même somme que celle réalisée, il faudra donc faire attention.

Concernant les subventions aux associations d'aide :

Calyпсо sollicite 5 927 euros. Afin d'être équitable dans les montants versés, un calcul est fait par rapport à la somme allouée à La Nouvelle Aide en fonction du nombre de bénéficiaires sur la commune. Il est alors décidé d'attribuer 1 500 euros à Calypso Services.

Nouvelle demande cette année : Les Restaurants du cœur, Les relais du cœur Rhône. Acceptée.

Avec La Nouvelle Aide et l'Epicerie Sociale, en tout, on arrive à 11 200 euros de subventions (compte 65748). C'est plus que prévu. Il faudra prévoir une décision modificative.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** le Compte Financier Unique 2024, arrêté comme présenté ci-dessus, hors de la présence de Monsieur le Président.

Affectation du résultat – Exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Considérant, que le déficit cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 35 684,75 € pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **affecte** le déficit cumulé de la section de fonctionnement au budget primitif 2025 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
Résultat 2024 – Déficit	35 684,74 €
Résultat antérieur reporté	1 045,28 €

Résultat à affecter - Déficit	36 730,03 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report du déficit en fonctionnement D 002	36 730,03 €

🔗 Budget principal – Exercice 2025

Le budget primitif de l'année 2025 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de Thizy les Bourgs s'équilibre, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, de la façon suivante (cf détail en annexe) :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 78 616,03 €,
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 64 630,91 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le budget primitif 2025 tel que présenté.

🔗 Subventions aux associations

Vote des subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

- Service des Aides à Domicile « Calypso services » : pour rappel 1 400 € les années précédentes
- Service des Aides à domicile de Thizy les Bourgs « La Nouvelle Aide » : pour rappel 3 500 € les années précédentes.
- Les Restaurants du cœur, les relais du cœur Rhône : première demande : 1500 € sollicités.

Il est rappelé également la demande de l'épicerie sociale qui souhaite percevoir la subvention annuelle en 2 fois afin de maintenir son niveau de trésorerie. La subvention annuelle étant de ± 4 800 euros chaque année, il est donc proposé de verser la somme de 2500 euros dans un premier temps puis de compléter en fin d'année avec les éléments qui nous seront communiqués par l'association.

Il est précisé que pour l'Epicerie Sociale, Mme Berthier doit donner le nombre de colis d'urgence de l'année 2024.

Il faudra savoir sur quel budget prendre pour financer : 65138 (Autres secours) ?

Mohamed Hadjab connaît peut-être une association qui peut aider sur les colis d'urgence.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **procède** au versement des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2025 comme proposé ci-dessus.

🔗 Avenant à la convention envoi dématérialisé des actes

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est déjà engagé depuis quelques années dans un système de dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (@CTES).

Le Centre communal d'Action Sociale de Thizy les Bourgs a mis en place ce nouveau système dès 2020 en autorisant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place du dispositif et à signer tous les documents s'y rapportant (décision n°2020-01 du 13 mai 2020).

Cependant, le Contrôle de la Légimité nous rappelle aujourd'hui dans un courrier daté du 10 décembre 2024 que la signature de cette convention globale aurait dû s'accompagner de la signature d'un **premier avenant** pour la transmission spécifique des documents budgétaires.

Par ailleurs, les collectivités et les établissements publics ont désormais la possibilité de signer **un deuxième avenant** pour la transmission des actes relevant de la Commande Publique.

Pour toutes ces raisons, afin de remettre à niveau et clarifier cette situation, je vous propose de m'autoriser à signer avec le représentant de l'Etat :

- De nouveau la convention globale de transmission dématérialisée
- L'avenant n° 1 à cette convention pour la transmission spécifique des documents budgétaires
- L'avenant n° 2 à cette convention pour la transmission des actes relevant de la Commande Publique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** le Président à signer avec le représentant de l'État :

- ✓ De nouveau la convention globale de transmission dématérialisée
- ✓ L'avenant n° 1 à cette convention pour la transmission spécifique des documents budgétaires
- ✓ L'avenant n° 2 à cette convention pour la transmission des actes relevant de la Commande Publique

2 – AIDES

Suite donnée aux dossiers présentés lors des précédentes réunions

Aides légales

↳ **Personnes âgées**

Homme admissible à l'aide sociale pour la prise en charge partielle du tarif d'hébergement et de dépendance suite à son placement au CHBV – site de Thizy pour la période du 26/12/2024 au 31/05/2025, dans l'attente de la réponse à la demande d'APL. Participation de l'intéressé égale à la totalité de ses aides au logement et à 90 % de ses ressources propres sachant qu'il convient de lui laisser à sa disposition 10 % de ses ressources de toute nature ou un minimum mensuel de 121 €.

Dossier présenté pour information

↳ **Personnes âgées**

- Dame née en 1954. Demande de SASPA. Le service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Saspa) verse le minimum vieillesse aux personnes ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français.

Les demandes d'allocation à instruire par le Saspa sont transmises par les mairies/CCAS à la MSA.

Avis laissé à l'appréciation des services instructeurs de la MSA.

Aides facultatives

↳ **Demandes de secours**

- Demande d'aide pour le paiement d'une dette auprès de AXA.
(Montant sollicité : 150€)
Mohamed Hadjab a appelé Grim, le service d'accompagnement du demandeur, pour éclaircir sa situation financière. Ce monsieur est effectivement en difficulté car sans épargne, avec des frais mensuels pour rembourser les obsèques d'un membre de sa famille, et des dettes de logement.
Question est posée à propos de l'action de sa curatelle :

Monsieur n'est pas sous curatelle, il bénéficie d'une aide uniquement sur son épargne mais il gère seul son budget. Il est suivi, en parallèle, par la MDR. Mais si sa situation perdure, il finira par être mis sous curatelle.

La commission, après en avoir délibéré à l'unanimité, **accepte** d'allouer une aide de 150 euros à Monsieur pour le paiement de sa dette auprès de AXA.

- Demande d'aide pour le paiement d'une dette auprès d'EDF.
(Montant sollicité : 250 euros)
Cette famille n'est pas connue mais vu le dossier et les ressources très modestes face aux charges et dettes, l'avis est favorable.

La commission, après en avoir délibéré à l'unanimité, **accepte** d'allouer une aide de 250 euros à Monsieur pour le paiement de sa dette auprès de EDF.

3 – INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Calendrier 2025 des réunions du CCAS :
Planifier des dates pour une réunion en juin, une en septembre et une en décembre 2025.

Les lundis

- 16 juin 2025 à 20h00
- 22 septembre 2025 à 20h00
- 1^{er} décembre 2025 à 20h00

Si une situation urgente devait se présenter, une commission se réunira en dehors de ces dates.

- Notification par le Département du Rhône de secours exceptionnel de 600 euros dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour une dame seule, ayant des difficultés pour payer son loyer. Pour mettre en paiement (directement au bailleur), le Département demande la signature d'un contrat entre le bailleur et le locataire, ainsi que des documents de la part du bailleur.
En attente de document de la part du bailleur afin de transmettre au Département pour mise en paiement.
- Accueil des nouveaux-nés et des nouveaux arrivants du samedi 17 mai 2025 à 10h00
Lieu retenu : salle polyvalente de Marnand.
Message passé dans la gazette à paraître.

L'annonce dans la Gazette indique que la cérémonie d'accueil aura lieu en mairie de Thizy.

Mais il serait plus facile que cela soit organisé à la salle polyvalente de Marnand : le nombre de participants, le nombre d'enfants, de poussettes, les conditions météo, la possibilité de se garer...

Un rectificatif sera fait : les nouveaux arrivants devant se faire connaître en mairie pour retirer leur invitation, il sera aisé de les informer de la modification. Pour les nouveau-nés, les familles recevront l'invitation avec la mention du lieu.

Eric Marchand et Anne Reymbaut se chargent de la préparation et des commandes pour l'événement.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Covoiturage solidaire :

- On voit sur les réseaux sociaux de gens qui font des propositions ou des demandes de trajets. Parce que le système de la COR qui existe, est pratique pour les actifs mais pas pour les personnes âgées. Avec les caisses de retraite.
- Il existe aussi, avec la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco, le dispositif « Sortir Plus » pour les déplacements des retraités relevant de ce régime : il faudrait communiquer à ce sujet.

- Pour ce type de projet il faut avoir un groupe pour travailler dessus. Jean-Michel Michelot, Christiane Leconte, Mohamed Hadjab sont OK.

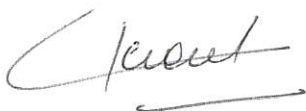
Inclusion des séniors :

Evoqué par Mohamed Hadjab : « Thizy les Bourgs va peut-être s'engager dans « Ville Amie des Aînés ». Il faudra que cela soit délibéré en Conseil Municipal. Avec ce label, les personnes âgées sont partie prenante des projets de la ville qui s'engage dans une politique pensée pour ses aînés.

Un point plus détaillé pourra être prévu sur cette démarche à l'occasion de la prochaine réunion du CCAS.

La séance est levée à **vingt-et-une heures douze** minutes.

Le Secrétaire
Christiane LECONTE



Le Président,
Ludovic CHERPIN

